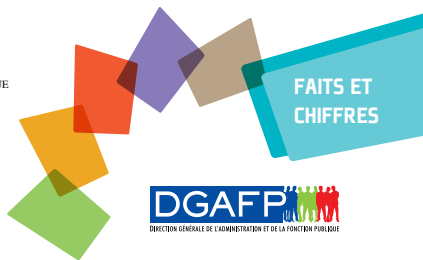


Fonction publique

Chiffres-clés 2013



FAITS ET
CHIFFRES

DGA F P
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Emploi dans les trois fonctions publiques

- **5,359 millions d'agents dans les versants de la fonction publique**, (hors 134 500 bénéficiaires de contrats aidés), soit 19,9 % de l'emploi total (salarie et non salarie) en France (Métropole + DOM), **au 31 décembre 2011**.
- **FPE : 2,399 millions d'agents**, soit 45 % de l'emploi public : 1,966 million d'agents dans les ministères (soit 1,889 million ETP) et 432 800 agents dans les EPA nationaux (392 300 ETP).
- **FPT : 1,831 million d'agents** (1,664 million ETP), soit 34 % de l'emploi public : les 3/4 dans les collectivités territoriales (dont 6 % dans les régions, 21 % dans les départements et 73 % dans les communes) et 1/4 dans les ÉPA locaux.
- **FPH : 1,129 million d'agents** (1,040 million ETP), soit 21 % de l'emploi public : 90 % dans les hôpitaux, 7 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées et 3 % dans les autres établissements médico-sociaux.
- Taux d'administration des trois fonctions publiques : **77 agents pour 1 000 habitants** (Métropole et DOM, civils et militaires). FPE 35 pour 1 000 ; FPT 26 pour 1 000 ; FPH 16 pour 1 000. Taux d'administration en Île-de-France et dans les DOM : 86 agents pour 1 000 habitants ; en Province : 74 agents pour mille habitants.
- **Trois fonctions publiques par statut** : 3,8 millions de titulaires, 901 500 non-titulaires, 318 000 militaires et 352 000 agents d'autres catégories et statuts (dont 141 000 enseignants des établissements privés sous contrat, 107 500 médecins, 50 000 assistants maternels et familiaux, 37 000 ouvriers d'Etat et 11 000 apprentis).
- **Évolution des effectifs des trois fonctions publiques (2010-2011) : -0,4 %**. FPE : **-2,4 %**, FPT : **+1,1 %** et FPH : **+1,7 %**. Recours aux contrats aidés dans les trois fonctions publiques : -5,7 %.
- **FPE** : 53 % d'agents en catégorie A (dont 5 % en A+), 25 % en B, 20 % en C et 2 % en catégorie indéterminée. Hors enseignants et militaires, 27 % en A, 36 % en B, 33 % en C et 3 % en catégorie indéterminée. Enseignants : 98 % en A et 2 % en B. Militaires : 13 % en A, 53 % en B et 34 % en C.
- **FPT** : 9 % d'agents en catégorie A, 14 % en B, 75 % en C et 2 % en catégorie indéterminée.
- **FPH** : 29 % d'agents en catégorie A, 21 % en B et 50 % en C.
- **964 700 enseignants** (dont 141 000 enseignants des établissements privés sous contrat) représentent 40 % des agents de la FPE.
- 59 % des titulaires civils de la FPE relèvent des ministères de l'enseignement ; 12 % de l'Intérieur ; 11 % des ministères économique et financier et 5 % de la Justice.
- **Age moyen** : 3 FP : 42 ans, FPE : 42 ans, FPT : 44 ans, FPH : 41 ans. Secteur privé : 40 ans.
- **Part des 50 ans et plus** : 3FP : 30 %, FPE : 28 % ; FPT : 34 % ; FPH : 28 %. Privé : 24 %.
- **Femmes : 61 % des effectifs des trois fonctions publiques** ; FPE 54 % ; FPT 61 % ; FPH 77 % ; elles occupent **26 % des emplois d'encadrement et de direction dans la FPE (hors EPA)**, 35 % dans la FPT et 45 % dans la FPH.
- **Trois fonctions publiques : 22 % des femmes titulaires sont à temps partiel** (contre 4,5 % des hommes) ; FPE : 18 % ; FPT : 25 % ; FPH : 25 %.
- **Niveaux de diplôme des agents** : 7 % des agents n'ont aucun diplôme (FPE : 2 %, FPT : 14 %, FPH : 6 %), 29 % ont un diplôme inférieur au baccalauréat (FPE : 15 %, FPT : 17 %, FPH : 16 %) et 46 % un diplôme supérieur (FPE : 65 %, FPT : 24 %, FPH : 45 %).

Recrutements

- Concours **externes et assimilés dans la FPE** en 2011 : **22 338 recrutements** soit 84,3 % par concours externes et 7,7 % des recrutements ont été réalisés sans concours (soit 1 712 entrées).
- Les lauréats des **concours externes et assimilés** dans la FPT représentent **36 497 personnes** en 2011 dont les 2/3 sans concours (22 862).
- La FPE recrute majoritairement pour pourvoir des postes de la catégorie A (66,3 %), alors que dans la **FPT 77,0 %** des recrutements concernent des emplois de catégorie C.
- La part **des femmes** dans l'ensemble des recrutements externes de la FPE est de **59,7 %**.
- Niveau des personnes recrutées dans la FPE : **66,3 %** des recrutements concernent les postes de **catégorie A**, pour lesquels le niveau d'étude requis est le Doctorat ou le Master 2 (bac+5) dans 81,1 % des cas. **24,6 %** des lauréats aux postes de **catégorie B** ont bac + 4 et plus (niveau requis : bac à bac+3) ; **20,1 % en C ont bac et plus** (niveau requis : BEPC) (chiffres non exhaustifs : niveau d'étude inconnu pour 41,9 % des lauréats en B et 65,9 % en C).

Mobilités et parcours professionnels

- Mobilité **inter-fonctions publiques** (2010-2011) : 0,2 % des titulaires civils sont passés d'un versant à un autre.
- Autres mobilités des titulaires des 3 FP (2010-2011) : **2,5 % géographique** (changement de département de fonction) ; **1,6 %** ont changé de **grande catégorie d'employeur public**, **3,5 % catégorielle** (changement de catégorie hiérarchique) ; **12,5 % statutaire** (n'exerçant pas leur activité dans leur administration d'origine fin 2011).
- **Concours internes et assimilés : 14 267 personnes** en 2011 dans la FPE, et **20 806** dans la FPT.

Formation

- **Formation** en 2011 : **7,3 jours en moyenne dans la FPE hors enseignement**, dont 3,4 de formation professionnelle. Hors enseignement, A : 4,0 jours de formation professionnelle ; B : 4,3 jours ; C : 2,1 jours. En 2011 **dans la FPT** : 2,6 jours, A : 3,8 jours ; B : 3,6 jours ; C : 2,4 jours. **En 2011, dans la FPH** : 882 318 départs en formation ont été financés (Plan de formation).
- Dépenses de formation des agents des ministères en 2011 hors enseignement : **1,5 milliards d'euros**, soit 7,1 % de la masse salariale.

Rémunérations

- Salaire net mensuel moyen en 2011 : **FPE (ministères et EPA) 2 434 euros** ; **FPE (ministères) 2 485 euros** ; **FPT 1 823 euros** ; **Secteur hospitalier public (SHP) 2 208 euros**. Secteur privé : 2 130 euros.
- Salaire net mensuel médian en 2011 : **FPE (ministères et EPA) 2 236 euros** ; **FPE (ministères) 2 281 euros** ; **FPT 1 636 euros** ; **Secteur hospitalier public (SHP) 1 883 euros**. Secteur privé : 1 712 euros. Rapport interdéclé (D9/D1) en 2011 : FPE (ministères et EPA) 2,4 ; FPE (ministères) 2,1 ; FPT 2,0 ; SHP 2,3 ; Secteur privé 2,9.
- FPE (ministères et EPA, évolution 2010-2011) : salaire moyen par tête (SMPT) -0,1 % en euros constants ; rémunération moyenne nette des personnes en place 24 mois consécutifs chez le même employeur à quotité inchangée (RMPP) +0,9 % en euros constants. FPT (évolution 2010-2011) : SMPT -0,8 % en euros constants ; RMPP +0,2 % en euros constants. SHP (évolution 2010-2011) : SMPT -0,6 % en euros constants ; RMPP + 1,1 % en euros constants.
- Dispersion des évolutions de traitement indiciaire brut dans la FPE (2007-2011) : 16,2 % des agents ont connu une évolution de traitement inférieure à l'inflation (6,5 % hors tabac) ; la moitié, supérieure à 9,9 % ; 10 % des agents supérieure à 19,0 %.
- Évolution en moyenne annuelle de la grille indiciaire (ITB-GI) : ensemble +0,4 % en 2012 ; catégorie A +0,4 % ; catégorie B +0,4 % ; catégorie C +0,6 %.
- Point fonction publique : stable entre 2011 et 2012.

Dépenses de personnel

- **Budget de l'État en 2012 : 299,5 milliards d'euros.**
- Dépenses de personnel de l'État en 2012 : **39,7 % du total des dépenses du budget de l'État** (nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts), soit **119,1 milliards d'euros** (5,9 % du PIB), dont 69,5 milliards d'euros de rémunérations d'activité et 48,8 milliards d'euros de cotisations et prestations sociales. **Pensions civiles, militaires et d'ouvriers d'État en 2012 : 52,0 milliards d'euros** (dépenses annexes du titre 2).
- **Action sociale ministérielle : 536,2 millions d'euros** : restauration : 123,0 ; logement : 155,9 ; famille vacances : 102,3 ; mutuelles, associations : 89,4 ; prévention, secours : 37,5 ; autres : 28,1 (LFI 2013). **Action sociale interministérielle : 134,4 millions d'euros** (crédits de paiement, LFI 2013). **Action sociale gérée par le CGOS : 376,3 millions d'euros** : enfants : 105,7 ; vacances loisirs culture : 69,2 ; protection : 86,1 ; retraite : 30,2 ; mariage : 3,4 ; autres : 14,5 ; aides remboursables vie quotidienne : 46,6 ; CESU : 20,7.

Relations professionnelles

- **Élections professionnelles aux comités techniques dans les trois fonctions publiques** (derniers résultats 2011) : sur la base des 2 603 202 suffrages exprimés, la CGT recueille 25,44 % des voix, la CDFT 19,10 %, Force ouvrière 18,08 %, l'UNSA 9,32 %, la FSU 8,21 %, Solidaires 6,59 %, la CFTC 3,99 %, la CGC 2,86 %, la FA-FPT 2,50 % . Les syndicats non affiliés recueillent 3,18 % des suffrages. **FPE** (2011) : FO : 16,61 % ; FSU : 15,84 % ; CGT : 15,82 % ; CFDT : 14,56 % ; UNSA : 13,98 % ; Solidaires : 8,62 % ; CGC : 5,20 % ; CFTC : 3,87 % ; FGAF : 1,47 % ; non affiliés : 4,03 % . **FPT** (2008) : CGT : 32,97 % ; CFDT : 21,90 % ; FO : 17,43 % ; FA-FPT : 6,85 % ; UNSA : 6,25 % ; CFTC : 4,71 % ; FSU : 3,14 % ; Solidaires : 2,92 % ; CGC : 1,25 % ; non affiliés : 2,58 % . **FPH** (2011) : CGT : 33,61 % ; CFDT : 24,39 % ; FO : 22,78 % ; Solidaires : 8,86 % ; UNSA : 4,27 % ; CFTC : 2,91 % ; FGAF : 0,44 % ; CGC : 0,42 % ; non affiliés : 2,33 % .
- En 2011, **648 934 jours ont été perdus pour fait de grève au sein de la FPE.**

Retraite

- 59 081 **nouvelles pensions de retraite** attribuées en 2011 à des titulaires de la FPE (hors La Poste et France Télécom), 13 503 à des militaires, 2 547 à des ouvriers d'État, 34 751 à des titulaires de la FPT et 31 432 à des titulaires de la FPH (hors médecins hospitaliers).
- **Âge moyen d'entrée en paiement de la pension** en 2011 : 58,7 ans pour les titulaires de la FPE (hors La Poste et France Télécom), 45 ans pour les militaires, 58,4 ans pour les ouvriers d'État, 58,6 ans pour les titulaires de la FPT et 55 ans pour les titulaires de la FPH (hors médecins hospitaliers).
- Au 31 décembre 2011, **2,6 millions de pensions de droit direct étaient en paiement** au Service des retraites de l'État, à la CNRACL et au FSPOEIE.
- **Montant moyen mensuel des pensions de droit direct au 31 décembre 2011** versées par le Service des retraites de l'État : 2 054 euros pour les pensions civiles (hors pensions de La Poste et France Télécom) ; 1 703 euros pour les pensions militaires. Montant moyen versé par la CNRACL : 1 239 euros pour les anciens agents de la FPT et 1 335 euros pour ceux de la FPH (hors médecins hospitaliers).

Temps et conditions de travail

- 42 % des agents des trois versants de la fonction publique travaillent le dimanche et les jours fériés (même occasionnellement) (FPE : 38 %, FPT : 25 %, FPH : 41 % et 40 % dans le secteur privé), 18 % la nuit (FPE : 35 %, FPT : 34 %, FPH : 62 % et 31 % dans le privé).
- 33 % des agents sont exposés à au moins trois contraintes de rythme (FPE : 38 %, FPT : 25 %, FPH : 41 % et 40 % dans le secteur privé), 31 % à au moins une contrainte physique intense (FPE : 11 %, FPT : 34 %, FPH : 44 % et 39 % dans le privé), 35 % à un produit chimique (FPE : 14 %, FPT : 33 %, FPH : 55 % et 33 % dans le privé), 42 % à des agents biologiques (FPE : 16 %, FPT : 35 %, FPH : 76 % et 18 % dans le privé)
- 85 % des agents sont en contact direct avec le public (FPE : 74 %, FPT : 87 %, FPH : 90 % et 73 % dans le privé), et 12 % déclarent vivre en permanence ou régulièrement des situations de tension dans leurs rapports avec le public (FPE : 10 %, FPT : 9 %, FPH : 17 % et 8 % dans le privé)